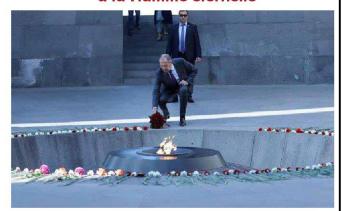


Sergueï Lavrov dépose des fleurs au mémorial du génocide

arménien : à lire dans Noyan Tapan / L'Arche de Noé , l'édition en français

Lavrov dépose des fleurs à la Flamme éternelle





En visite à Erevan, le ministre russe des Affaires étrangères Sergey Lavrov a déposé des fleurs à la Flamme éternelle et a rendu hommage à la mémoire des victimes du génocide arménien dans l'Empire ottoman au début du 20e siècle, par une minute de silence.

Ce n'est pas la première fois que le ministre russe des Affaires étrangères visite le complexe commémoratif de Tsitsernakaberd. Lors de sa visite au mémorial, Lavrov a également arrosé l'arbre qu'il avait planté dans l'Allée de la Mémoire le 3 avril 2007.

Les épicéas de l'Allée de la Mémoire sont plantés par des invités de haut rang de différents pays.

19 citoyens arméniens en captivité tués



"Dix-neuf personnes retenues en captivité, à la fois des militaires et des civils (12 militaires et 7 civils, dont 4 femmes), ont été torturées et tuées par des militaires azerbaïdjanais, ce qui est considéré comme un crime de guerre", ont déclaré les représentants de l'Arménie à la Cour européenne des droits de l'homme, dans un communiqué.

LE BATONNIER DES AVOCATS D'ARMENIE ARA ZOHRABIAN



Le bureau du Procureur général a ouvert une enquête sur la dissimulation de la double nationalité par le président. Une affaire pénale est ouverte dans le cadre de la dissimulation de la double nationalité du président arménien Armen Sarkisian.

Le bureau du Procureur général d'Arménie a engagé une procédure pénale en vertu de l'article 325 du code pénal arménien (falsification de faux documents).

Le bureau du procureur général a souligné : "Il convient également de noter que l'hypothèse selon laquelle Armen Sarkisian a renoncé à la citoyennete britannique non pas en 2011, mais plus tard, est légitime."

Le procès de deux mercenaires syriens combattant au Karabakh s'est tenu à Syunik





Deux mercenaires syriens, qui ont combattu aux côtés de l'Azerbaïdjan contre le Karabakh, ont été inculpés en vertu de 4 articles du code pénal arménien. Ils ont été condamnés à perpétuité.

La première session du tribunal sur l'affaire pénale contre les citoyens syriens Yousef Alabet Al Hajin et Muhammad Al Shkher a commencé au tribunal de la juridiction générale de la région de Syunik, basé à Kapan.

La séance est présidée par le juge Napoleon Ohanian. Les citoyens syriens sont accusés de participer aux hostilités contre l'Artsakh en tant que mercenaires.

Selon l'acte d'accusation, les deux Syriens, qui ne sont pas citoyens de l'Azerbaïdjan, ne résident pas de manière permanente sur son territoire, ne sont pas membres des forces armées de l'Azerbaïdjan, sont citoyens de la Syrie, ont participé à la guerre en tant que membre d'un groupe organisé, recevant une compensation matérielle pour cela.